

Le 22 décembre 2021

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN**, via vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Constance Ramacieri, Louise Hébert et Gaétane Gaudreau ainsi que messieurs Brian Wharry, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Ouverture de la séance

Le maire Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 14h45.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil et aux citoyens que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

21-12-165

1. Séance à huis clos et par vidéoconférence

Il est proposé par Constance Ramacieri

Appuyé par Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

21-12-166

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétane Gaudreau

Appuyé par Constance Ramacieri

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Règlement no 449-2021 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 – Avis de motion et dépôt

La conseillère Gaétane Gaudreau donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le n° 449-2021 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'établir le taux de taxes et le budget pour l'année 2022.

Dépôt du projet de règlement est effectué, lequel sera disponible sous peu pour consultation.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

21-12-167

4. Octroi de l'IPC – salaire des employés

ATTENDU QUE le conseil est libre d'octroyer l'indice des prix à la consommation (IPC) aux salaires des employés en début d'année;

Il est proposé par Brian Wharry

Appuyé par William Marsden

Il est résolu

QUE le conseil octroie l'IPC du Québec (4,7%) aux salaires des employés à partir du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

21-12-168

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 15h07.

Respectueusement soumis,

M. Pierre Martineau
Maire

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier
trésorier